

A L'ESAC 2011-2012

L'Ecole Supérieure de l'Audiovisuel et du Cinéma à Gammarth, annonce l'ouverture du concours d'entrée à l'école pour l'obtention du

Diplôme National en Sciences et Techniques de l'audiovisuel et du cinéma (session 2011).

Le dit concours comprend deux étapes:

1- Présentation du dossier administratif accompagné d'un dossier scientifique (sur le thème **SOUFFLE APRES REVOLUTION**), selon les conditions indiquées ci-dessous.

2- En cas d'admissibilité, le candidat aura un entretien oral avec le jury du concours, selon un calendrier préétabli hébergé sur le site de l'ESAC (www.esac.rnu.tn), et ceci à partir du **mercredi 06 Juillet 2011**.

La capacité d'accueil pour l'année universitaire **2011-2012**, est fixée à **70** places .

*La liste définitive des admis au concours sera hébergée sur le site de l'ESAC (www.esac.rnu.tn). Par ailleurs, la même liste sera affichée à l'ESAC – Gammarth à partir du **vendredi 22 Juillet 2011**.*

-I- Conditions de participation :

Peuvent participer au concours d'entrée, les candidats âgés de 30 ans au plus le **mercredi 06 Juillet 2011**. En plus du diplôme du baccalauréat (ou d'un titre admis en équivalence), les candidats doivent être titulaires toutes spécialités confondues, d'un diplôme d'études universitaires de premier cycle, de technicien supérieur, de la licence appliquée, de technologie ou d'un titre admis en équivalence (la présentation d'une copie légalisée certifiée conforme à l'original de l'attestation d'équivalence fournie par les services compétents du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, **est nécessaire**).

En outre, les étudiants régulièrement inscrits au cours de l'année universitaire 2010-2011, des diplômes sus-indiqués, peuvent y concourir, sous réserve de présenter une copie certifiée conforme de l'attestation de réussite en cas de leur admission et d'une attestation de départ de l'établissement d'origine.

Les candidats admis n'ayant pas déposé leur attestation de réussite, ou l'attestation de départ, avant le **lundi 18 Juillet 2011**, date de rigueur (le cachet du bureau d'ordre faisant foi), seront remplacés par les candidats retenus sur la liste d'attente.

-II- Composition des dossiers administratif & scientifique de Candidature

*** Dossier administratif :**

En plus du dossier scientifique détaillé ci-dessus, le **dossier administratif** comprend :

- Un imprimé téléchargeable du site de l'Ecole (www.esac.rnu.tn), à remplir.
- Photocopie de la carte d'identité nationale
- Photocopie du diplôme de Baccalauréat ou titre admis en équivalence.
- photocopie du diplôme universitaire requis
- Certificat d'inscription pour l'année universitaire 2010-2011, pour les étudiants sus-indiqués
- 04 enveloppes timbrées au tarif recommandé avec accusé de réception (chaque enveloppe doit porter obligatoirement, le nom, prénom, ainsi que l'adresse complète du candidat)

- 04 photographies d'identité récente du candidat au concours.

*** Dossier scientifique :**

- Un synopsis et une ébauche de scénario tirés de la réflexion du thème traité (2 pages maximum)
- 15 photographies argentiques ou numériques sur support papier photographique de 15cm/10cm en Noir et Blanc ou en couleurs (justifiant l'axe choisi et la logique de sa progression à partir du synopsis présenté). Aucun autre format ni support non conformes à ce qui est demandé ne peuvent être acceptés.

Très important : Tous les dossiers sont envoyés par voie postale recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

« ECOLE SUPERIEURE DE L'AUDIOVISUEL ET DU CINEMA GAMMARTH »
BP- 614 - MARS SAFA - SAF

**Le dernier délai de réception des dossiers (administratifs et scientifiques)
est fixé au Samedi 14 Mai 2011 (le cachet de la poste faisant foi).**

Les dossiers incomplets ou parvenus après délais, ne sont pas pris en considération.